



Harcèlement pour une facture qui ne nous concerne pas

Par **boumbaclash**, le **09/09/2008 à 13:29**

Bonjour,
mon ami a créée une SARL en février 2008 avec un associé. rnrnDûe à la malhonnêteté de cet associé, mon ami a préféré renoncer au projet et a cédé ses parts à cet associé qui a transformé depuis la société en EURL.rnrnLe changement de statut a été fait dès mars 2008.rnrnDepuis fin août 2008, mon ami ne cesse de recevoir appels, courriers, lui réclamant 170 € de France Telecom, apparemment l'associé depuis le temps n'a payé aucune des factures. Lui dit qu'il ne les a pas reçu. (possible dans ce centre commercial!).rnrnLa ligne a été ouverte avec le nom de mon ami et au nom de la SARL. Il a beau expliquer qu'il ne fait plus partie de la société, eux ne veulent rien savoir et nous menacent sérieusement. rnrnA part leur envoyer les premiers statuts et les statuts modifiés et leur donner les coordonnées de l'associé crapuleux.rnrnQue pouvons-nous faire en bonne et due forme pour que mon ami ne soit pas poursuivi pour une somme qu'il ne doit pas ?!rnrnMerci d'avance pour tout.

Par **superve**, le **09/09/2008 à 13:35**

bonjour
de quand datent les factures et sur quelles périodes portent-elles ?
Le changement de statuts fait en mars a-t-il été publié ?
Merci d'avance.

Par **boumbaclash**, le **09/09/2008 à 13:39**

Oui statuts publiés car établis avec un expert comptable.rnrnLes factures datent de l'ouverture

à juillet 2008.
Mon ami à ouvert cette ligne téléphonique à son nom et au nom de la SARL, mais il n'a jamais amené les statuts à France Télécom. (il est parti tellement tôt de cette société...)
Peuvent-ils le poursuivre à son nom propre ou les statuts et la ligne étant domiciliée dans ce local commercial l'en disculpent ?
Merci encore